

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de LAPLEAU

L'an **deux mil vingt trois, le trois février**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de LAPLEAU**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Sofia BARBOSA**.

Étaient présents : Mme Sofia BARBOSA, M. Benoît ARMENGAUD, Mme Emeline POUGET, M. Cédric BLANCHON, M. Laurent DOUTRIAUX, M. Alban MARTIN, Mme Julie JUILLARD, M. David-Alexandre SORZE.

Étaient absents excusés : M. Michel PATOUT, M. Edouard MEILLON, M. Francis DUBOIS.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Edouard MEILLON en faveur de Mme Emeline POUGET, M. Francis DUBOIS en faveur de Mme Sofia BARBOSA.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : Mme Emeline POUGET.

Ordre du jour :

- 01 - Adoption compte rendu précédent conseil
- 02 - Subvention de l'Agence de l'Eau - Aménagement du bourg
- 03 - Subvention DETR - Aménagement de l'espace public
- 04 - Subvention DSIL - Réfection du pont du Vendahaut
- 05 - Subvention DSIL - Restauration des objets du Trésor de l'Eglise
- 06 - Subvention Fonds Vert
- 07 - Marché public travaux Ricoule - Entreprises retenues
- 08 - Arrêt de l'activité pompes funèbres et dissolution du budget annexe
- 09 - Questions diverses

INFORMATION : Adoption compte rendu précédent conseil

Le procès-verbal du dernier conseil municipal ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-001 : Subvention de l'Agence de l'Eau - Aménagement du bourg

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 16 en traverse de bourg, le projet porte une attention particulière à la gestion des eaux pluviales.

En effet les travaux prévoient notamment :

- La désimperméabilisation des trottoirs et la végétalisation de la zone ;
- La création de chaussées réservoirs.

Le coût de ces aménagements a été évalué par le maître d'œuvre à 146 872 €

Dans le cadre des aides de l'agence de l'eau, il est possible d'obtenir un financement à hauteur de 50% des dépenses HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Agence de l'eau (50%)	73 436.00 €
Autofinancement (50%)	73 436.00 €
Total HT	146 872.00 €
TVA (20%)	29 374.40 €
Total TTC	176 246.40 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve le projet de travaux de la RD 16 en traverse de bourg,
- Valide le plan de financement exposé ci-dessus,
- Charge Mme le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-002 : Subvention DETR - Aménagement de l'espace public

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux d'aménagement de l'espace public sont programmés:

- Création d'un espace pour la valorisation du viaduc du rocher noir ;
- Mutualisation des aménagements de l'arrêt du bus scolaire et point pédagogique de la valorisation de patrimoine ;
- Création d'un espace pour la valorisation des lavoirs ;
- Création d'un espace pour la valorisation du bâtiment historique de l'ancienne gendarmerie.

Le coût de ces aménagements a été évalué par le maître d'œuvre à 228 378.50 € HT.

Dans le cadre de la DETR 2024, il est possible d'obtenir un financement à hauteur de 40% pour une dépense plafonnée à 150 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

DETR (40%)	60 000.00 €
Autofinancement	168 378.50 €
Total HT	228 378.50 €
TVA (20%)	45 675.70 €
Total TTC	274 054.20 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve le projet de travaux de sécurisation de la RD 16 en traverse de bourg,
- Valide le plan de financement exposé ci-dessus,
- Charge Mme le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR,
- Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet,

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-003 : Subvention DSIL - Réfection du pont du Vendahaut

Madame le Maire expose au conseil municipal que des travaux de réfection du pont au Vendahaut sont nécessaires : reprises des murs et mise en place d'enrochements.

Un devis a été réalisé par une entreprise de maçonnerie, les travaux sont évalués à 10 448.00 € HT.

Dans le cadre de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics, ces travaux peuvent être aidés par l'Etat au travers de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement serait le suivant :

DSIL (80%)	8 358.40 €
Autofinancement (20%)	2 089.60 €
Total HT	10 448.00 €
TVA (20%)	2 089.60€
Total TTC	12 537.60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve le projet de travaux du pont du Vendahaut,
- Valide le plan de financement exposé ci-dessus,
- Charge Mme le Maire de solliciter une subvention DSIL auprès de l'Etat,
- Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-004 : Subvention DSIL - Restauration des objets du Trésor de l'Eglise

Madame le Maire expose au conseil municipal que des travaux de conservation et d'embellissement de l'Eglise sont prévus avec notamment :

- Pour l'édifice : étanchéité, rejointoiement de pierres, traitement et reprise des planchers, réfection des enduits et du sol, réparation des vitraux....
- Pour le trésor présent dans la vitrine : conservation et restauration des objets et amélioration des conditions d'humidité de la vitrine.

Dans le cadre du diagnostic réalisé par Corrèze Ingénierie, le coût prévisionnel des travaux pour le bâtiment a été estimé à 129 000 € et la maîtrise d'œuvre à 12 000 € soit un total de 141 000 € HT. Concernant la mise en sécurité et la restauration des objets de la vitrine, le coût est évalué à 20 000 € HT.

Mme le Maire propose de réaliser ses travaux en plusieurs tranches et de commencer par la restauration des objets de la vitrine.

Le plan de financement serait le suivant :

DSIL (20%)	4 000 €
Conseil Départemental (60%)	12 000 €
Autofinancement (20%)	4 000 €
Total HT	20 000 €
TVA (20%)	4 000 €
Total TTC	24 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve le projet de restauration du trésor de l'Eglise,
- Valide le plan de financement exposé ci-dessus,
- Charge Mme le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental,
- Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP.

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-005 : Subvention Fonds Vert

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un nouveau programme intitulé "Fonds vert" est lancé par l'Etat.

Ce programme a pour objectif l'accélération de la transition écologique dans les territoires au travers de dotations pour des opérations d'investissement s'inscrivant dans les actions suivantes:

- Axe 1 "Renforcer la performance environnementale" : décarbonation et économie d'énergie

* Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

* Modernisation de l'éclairage public

* Tri à la source et valorisation des bio-déchets

- Axe 2 "Adaptation des territoires au changement climatique"

* Prévention des risques d'inondation

* Prévention des incendies

* Renaturation des villes et villages

- Axe 3 " Amélioration du cadre de vie"

* Sobriété et mobilité plus durable

* Développement du co-voiturage

* Recyclage des friches

* Préservation et restauration des ressources naturelles

- Axe 4 " Appui en ingénierie"

Mme le Maire propose de déposer des demandes pour la rénovation énergétique du Vendahaut (changement des menuiseries extérieures et isolation des toitures) et pour le remplacement du système de chauffage dans le bâtiment du Ricoule.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- Charge Mme le Maire de solliciter des subventions dans le cadre du fonds vert,
- Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet,

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Marché public travaux Ricoule - Entreprises retenues

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 23 décembre 2022 dans le cadre du marché public de travaux du bâtiment du Ricoule.

La consultation de l'ensemble des lots, à l'exception du lot n°6 "revêtement des sols carrelage faïences", a été déclarée fructueuse.

Concernant le lot n°6, une procédure de négociation a été retenue.

Pour les lots 1 à 5 et 7 à 8, les marchés ont été attribués et l'acte d'engagement a été signé le 24 janvier 2023 lors d'une première réunion de chantier.

Madame le Maire présente, pour chaque lot, les entreprises retenues et le montant du marché :

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Désamiantage	Substance	20 364,00 €	24 436,80 €
2	Démolition -Gros Œuvre	Breuil	16 528,00 €	19 833,60 €
3	Menuiseries extérieures	Cheze	12 887,00 €	15 464,40 €
4	Menuiseries bois	Pelissier	21 820,70 €	26 184,84 €
5	Plâtrerie peinture	Pereira	64 088,15 €	76 905,78 €
6	Revêtement sol - carrelage			- €
7	Electricité	ERDE	31 613,00 €	37 935,60 €
8	Plomberie	Soubranne	21 563,00 €	25 875,60 €
		TOTAL	188 863,85 €	226 636,62 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-006 : Arrêt de l'activité pompes funèbres et dissolution du budget annexe

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de proposer un service de pompes funèbres. En effet, le code général des collectivités territoriales indique que les pompes funèbres sont une mission de service public qui peut être assurée par les communes, directement ou par voie de gestion déléguée. Les communes ou leurs délégataires ne bénéficient d'aucun droit d'exclusivité pour l'exercice de cette mission. Elle peut être également assurée par toute autre entreprise ou association bénéficiaire de l'habilitation prévue à l'article L. 2223-23.

Mme le Maire indique que les moyens techniques dont disposent les agents pour réaliser les activités de creusement, d'ouverture et de fermeture de sépultures ne sont plus adaptés et qu'il y a très peu de demande pour ces prestations.

Au vu de ces éléments, Mme le Maire propose au conseil municipal d'arrêter le service des pompes funèbres à compter de ce jour et par conséquent de dissoudre le budget annexe dédié en fin d'année 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'arrêt des activités de pompes funèbres à compter de ce jour,

- de dissoudre le budget annexe des pompes funèbres à la fin de l'exercice 2023 et d'intégrer le résultat constaté, au compte administratif 2023, au budget principal de la commune.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

1 - Cimetière:

M. David Alexandre Sorze propose de mener une réflexion sur le cimetière avec notamment:

- un embellissement (pose d'une palissade pour cacher les poubelles, réfection de la peinture des grilles, pose de jardinières sur les murs...),
- une reprise des concessions abandonnées, peut-être avec l'aide d'un lociciel,
- la création d'un caveau d'attente et d'un ossuaire.

2 - Ramassage des ordures ménagères:

La communauté de communes prévoit la mise en place de points d'apport volontaire des déchets ménagers. Un bureau d'études Terroirs & Communautés a fait des propositions d'implantation des points de proximité sur le territoire des 19 communes de la communauté de communes. Pour la commune de Lapleau, il est proposé 4 sites d'apport volontaire. Mme le Maire a rencontré, le 1er février, les services de la communauté de commune et le bureau d'étude afin d'échanger sur les lieux d'implantation et les services qui seront proposés notamment pour les entreprises.

3 - Vendahaut:

Il est proposé de repeindre les rambardes de la digue du Vendahaut.

Les travaux de déploiement de la fibre dans la résidence touristique vont débuter très prochainement et le wifi sera opérationnel courant du mois d'avril.
